

Finances

REF : DAF2013034

Signataire : CK/GH

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire

EXPOSE :



Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Rapport de présentation

INTRODUCTION

La loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R. (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation, pour les communes de plus de 3500 habitants, d'organiser dans les deux mois précédant le vote du budget primitif un débat d'orientation budgétaire (DOB).

La fonction assignée au DOB est de présenter et de discuter en Conseil Municipal les orientations budgétaires proposées par l'exécutif communal. Les principaux éléments du DOB sont constitués par la caractérisation du contexte dans lequel s'insère la commune, par la description de sa situation financière ainsi que par la mise en discussion des options proposées pour la gestion des interventions communales et leur mode de financement.

La présentation du DOB 2014 intervient bien plus tôt que les années précédentes. Ce décalage résulte de la refonte du calendrier budgétaire qui répond à l'objectif de voter le budget primitif 2014 avant la fin de l'année 2013. Cette décision permet de satisfaire une demande ancienne de beaucoup d'associations, d'élus et de citoyens qui souhaitaient que le vote du budget s'effectue plus en amont, dans un meilleur synchronisme avec l'exercice financier. Un calendrier avancé et resserré permet en effet d'améliorer la préparation budgétaire, qui est organisée sur une période plus courte, ainsi que l'exécution budgétaire avec l'ouverture dès crédits définitifs dès le 1^{er} janvier qui permet de bénéficier d'une année complète pour déployer les projets communaux.

Ce calendrier avancé permet également cette année d'éviter le chevauchement de ce débat avec la campagne des élections municipales qui, d'expérience, n'est pas la période la plus favorable pour arrêter les choix budgétaires.

Pour autant, ce dispositif comporte aussi un certain nombre d'inconvénients. Parmi ceux-ci figure plus particulièrement l'obligation de travailler à partir de ressources évaluées, la majeure partie d'entre elles (dotations d'Etat, fonds de péréquation, recettes fiscales) ne pouvant être connues avec certitude avant le début mars.

La préparation du BP 2014 s'est organisée comme chaque année autour d'un certain nombre d'étapes-clés :

- Validation par le Bureau Municipal du 1^{er} juillet 2013 de la lettre de cadrage
- Diffusion à la suite aux directeurs et chefs de service de la lettre de cadrage fixant les normes d'évolution des crédits et les enveloppes-cibles affectées aux activités
- Remise des demandes budgétaires des services à la Direction des Finances pour le 5 septembre
- Réunions techniques entre la direction générale, la direction des finances et les services pour l'évaluation et la mise au point des inscriptions budgétaires en septembre et octobre
- Arbitrages avec les différents élus en cours.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire se déroule en combinaison avec les arbitrages politiques, le vote du budget devant quant à lui conclure la phase décisionnelle avec sa présentation devant le Conseil Municipal lors de la séance du 19 décembre 2013.

*

* *

Le budget primitif pour 2014 représentera un **budget de transition**. Présenté dans la première partie, le contexte global et national est toujours marqué par la **faible croissance et la réduction des déficits publics**. La deuxième partie rappelle la situation financière au départ de l'élaboration de ce budget, c'est-à-dire celle qu'ont révélé en dernier lieu le compte administratif 2012 et le budget primitif pour 2013. Comme le montre la troisième partie, le budget 2014 est marqué par les **tensions budgétaires** que provoquent la moindre dynamique des recettes de fonctionnement et certaines décisions récentes de l'Etat. La quatrième partie détaille les **nombreux nouveaux services et équipements** décidés par la municipalité que ce nouveau budget enregistre en année pleine de fonctionnement. La cinquième partie, centrée sur la section d'investissement, ajoute que le budget aura pour objectif une **stabilisation de l'endettement** de la ville dès lors que les grandes opérations d'équipement des dernières années sont achevées. Ce nouveau budget permettra d'engager des efforts accrus sur les travaux d'entretien du patrimoine communal existant.

1. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2014 RESTE MARQUE PAR LA FAIBLE CROISSANCE ET LA REDUCTION DES DEFICITS PUBLICS

1.1 Le contexte économique

Depuis 2008, le contexte économique est fortement marqué par les conséquences de la crise des *subprimes* et des dettes souveraines.

Pour la première fois depuis cette date, le projet de loi de finances privilégie des hypothèses qui évoquent une sortie de crise.

Le scénario 2015- 2017 (2% de croissance du PIB) s'appuie sur les caractéristiques suivantes :

- Un effet de rattrapage sur la croissance potentielle qu'aurait connu le pays sans cette crise (résorption de l'écart de production creusé par la crise), alimenté à la fois par la croissance de la population active et la reprise des gains de productivité.
- Une consommation des ménages soutenue par la baisse des taux d'épargne et la reprise escomptée du marché du travail
- Le maintien d'une demande externe soutenue qui favorise les exportations.

Les hypothèses retenue dans le projet de loi de finances sont corrigées et prévoient une évolution du PIB allant de 0,9% en 2014 à 1,7% en 2015 puis 2% en 2016 et 2017.

Ces hypothèses prennent appui sur quelques anticipations :

- La reprise de la demande mondiale, soutenue par la reprise américaine, qui pourrait bénéficier à notre pays (+ 4,8% d'évolution de la demande mondiale entraînant une progression des exportations de 3 ,5%).
- Une reprise des investissements des entreprises (+1,5%) qui résulterait des premiers effets du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi avec la mise en place du crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi - CICE)
- Une prévision d'évolution de la consommation des ménages de 0,8% sous l'effet d'une légère amélioration du marché du travail et du reflux des comportements d'épargne de précaution.

1.2 La dette publique

L'évolution de la dette publique reste préoccupante.

La dette publique, qui résulte de l'empilement des déficits publics antérieurs, augmente encore en 2013. Evaluée en début 2013 à 91,3% du PIB elle progresse pendant les deux premiers trimestres pour atteindre en septembre le niveau record de 93,4% du PIB soit en volume brut 1912,2 Mds€.

C'est l'impossibilité constatée de réduire le déficit public de la France qui alimente la progression de la dette publique.

Le gouvernement s'était assigné en début d'année l'objectif de contenir le déficit à 3,7% du PIB. La cible ne sera pas atteinte en dépit de la hausse des prélèvements obligatoires. A la fin de l'année 2013, le déficit public s'établira aux alentours de 4,1% du PIB (soit en valeur 71,9 Mds€ au lieu des 61,6 Mds prévus par la loi de finances 2013).

Pour 2014, l'objectif du projet de loi de finances se rapproche de celui de 2013, soit un déficit public ramené à 3,6% du PIB, la barrière des 3% étant désormais cadrée pour 2015 puisque la Commission Européenne a accordé un délai supplémentaire pour rentrer dans les clous du pacte de stabilité.

Pour ce faire, le gouvernement s'est engagé dans une action visant à réduire fortement le solde structurel, c'est-à-dire la partie du déficit qui ne tient pas compte des aléas conjoncturels. Cette réduction a représenté en 2013 l'équivalent d'1,7 point du PIB et en 2014, elle équivaudra à 0,9% du PIB.

Cet objectif doit être tenu en s'appuyant principalement sur la maîtrise des dépenses publiques (Etat, Collectivités Locales et Sécurité Sociale) qui devrait se matérialiser par une réduction en volume de 15 Mds€. Deux autres facteurs doivent également y contribuer : une nouvelle augmentation des recettes fiscales (10 Mds€) et - c'est un fait nouveau - les bénéfices escomptés de la reprise économique (0,9% de prévision de croissance inscrite comme hypothèse de base du projet de loi de finances ce qui marque un progrès sensible par rapport aux 0,2% atteints en 2013).

1.3 Les collectivités et le projet de loi de finances

- Les collectivités territoriales, qui ne représentent que 9% de l'endettement public (contre 33% en 1978), sont néanmoins fortement sollicitées pour participer à l'effort général de réduction des déficits.
- Dans sa première version, la loi de programmation 2012-2017 prévoyait sur les années 2014 et 2015 une réduction globale de 2,25 Md€ des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités territoriales (réduction calculée en référence à l'année 2013). La nouvelle mouture du plan d'économies, qu'entérine le projet de loi de finances 2014, double la mise : 1,5 Md€ de réduction en 2014 qui se cumulera avec une nouvelle soustraction d'1,5 Mds€ en 2015 ce qui équivaut à un recul de 3 Md€ par rapport à 2013 et à une économie cumulée sur ces deux années de 4,5 Md€.
- La réduction nationale de 1,5 Mds€ porte sur la DGF et est répartie entre les catégories de collectivités au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement :

	<i>En millions d'€</i>	Total	Structure	
Total		1500	100%	
	Régions	184	12,3%	
	Départements	476	31,7%	
	Bloc Communal	840	56,0%	100%
	<i>Dont Communes</i>	588	39,2%	70%
	<i>Dont EPCI</i>	252	16,8%	30%

- L'effort demandé aux collectivités territoriales est important, d'autant qu'au recul des dotations (1,5 Mds€) s'ajoute la hausse des charges supplémentaires (taux de cotisations retraite des agents, rémunération des agents de catégories C, suppression du jour de carence, relèvement du taux de TVA, coût de la réforme des rythmes scolaires, coût des énergies, etc.). L'Association des Maires des Grandes Villes de France évalue ces contraintes additionnelles à 1,5 Mds€. Ce sont par conséquent 3 Mds€ de moyens qui vont manquer aux budgets locaux. Si l'on rapporte ce chiffre au volume de l'épargne brute dégagée par l'ensemble des collectivités territoriales - 31 Mds€ - c'est une érosion de près de 10% de la capacité d'autofinancement qui va devoir être absorbée par les budgets locaux.
- A l'intérieur de l'enveloppe globale des dotations, les mouvements sont différenciés. C'est la Dotation Globale de Fonctionnement qui supporte l'essentiel de la réduction (1.381 M€ sur un total de 1.500 soit une diminution par rapport à 2013 de 3,33%).
- Les dotations de compensation, comme à l'habitude, sont fortement sollicitées pour remplir leur rôle de variables d'ajustement. Dans le projet de loi de finances, les compensations fiscales versées par l'Etat sont globalement en recul de 6,37% (- 189 M€).

- Par contre, les dotations de péréquation sont sensiblement augmentées. La montée en puissance des mécanismes de péréquation s'effectue d'autant plus aisément qu'elle repose sur une redistribution des ressources entre budgets locaux et aucunement sur un effort de l'Etat.

Données nationales en M€				en %
	2013	2014		
FPIC	360	570	+ 210	58,3%
DSU	1490	1550	+ 60	4,0%
DSR	969	1008	+ 39	4,0%
DNP	774	784	+ 10	1,3%
FSRIF	230	250	+ 20	8,7%
Total augmentation			+ 339	

- Le débat parlementaire s'est engagé sur les aspects les plus controversés du projet de loi de finances. Parmi ceux-ci, figurent notamment la problématique du ciblage des dotations de péréquation (sur le thème : concentration sur les communes les plus pauvres ou saupoudrage) ou encore le refus de toute mesure fiscale susceptible d'amputer davantage les ressources des collectivités (au coeur de ce questionnement, la cotisation minimum pour la CFE - Contribution Foncière des Entreprises - sujet qui concerne davantage la communauté d'agglomération). Au chapitre des avancées, il faut plus particulièrement mentionner la prise en compte d'un amendement instaurant un nouveau taux de compensation forfaitaire du FCTVA, actualisé en fonction de la hausse du taux de TVA au 1^{er} janvier 2014.
- Au stade actuel du débat parlementaire et en attente de confirmation, les simulations font apparaître pour notre commune les montants de dotations suivants :

	BP 2013	BP 2014	%
Dotation Forfaitaire	15 194 317	14 303 878	-5,9%
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	316 600	316 600	0,0%
Dotation Nationale de Péréquation	1 002 493	1 045 000	4,2%
Allocations compensatrices	2 218 704	2 114 000	-4,7%
Dotation de Solidarité Urbaine (DSUCS)	7 953 000	8 560 000	7,6%
Total 1	26 685 114	26 339 478	-1,3%

Outre l'augmentation des dotations de péréquation versées par l'Etat, les fonds de péréquation « horizontale », c'est-à-dire de collectivité à collectivité, sont renforcés : le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) et le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) voient leur enveloppe nationale progresser, ce qui bénéficie à Aubervilliers.

	BP 2013	BP 2014	%
FSRIF	5 802 868	6 338 000	+ 9,2 %
FPIC	500 000	885 000	+ 77 %
Total 2	6 302 868	7 223 000	+ 14,6 %

Total dotations

	BP 2013	BP 2014	%
Total 1	26 685 114	26 339 478	-1,3%
Total 2	6 302 868	7 223 000	+ 14,6 %
Total	32 987 982	33 562 478	1,7%

Le projet de loi de finances comporte également dans son article 60 des dispositions relatives aux emprunts « toxiques ». En premier lieu, il prévoit la création d'un nouveau fonds pour aider les communes à sortir de ces emprunts. Les conditions exactes d'utilisation de ce fonds seront précisées dans les prochains mois. En second lieu, cet article prévoit la validation rétroactive des taux effectifs globaux des contrats de prêt - sujet sur lequel le Conseil Général de Seine-Saint-Denis avait remporté une victoire contentieuse en première instance contre DEXIA en février 2013. Si elle était adoptée et si sa constitutionnalité était confirmée par le Conseil Constitutionnel, cette disposition empêcherait de soulever ce point dans les contentieux en cours, et notamment celui de la commune, rendant plus difficile la condamnation de DEXIA pour la vente de ces contrats hautement risqués.

Rappelons qu'en parallèle, « l'Agence France Locale » a été créée le 22 octobre 2013 lors d'une réunion de ses onze membres fondateurs. Ce nouvel organisme, dont le capital sera constitué par les contributions des collectivités membres, leur permettra d'accéder à des financements directement sur les marchés financiers, sans passer par l'intermédiaire des banques. L'Etat a également facilité l'accès au crédit des collectivités en ouvrant une enveloppe de financements de projets de 20 milliards d'euros distribuée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour les années 2013 - 2017.

1.4 Les rapports financiers avec Plaine Commune

Les relations financières avec la communauté d'agglomération sont marquées du sceau de l'incertitude. L'année 2013 avait été dominée par le retour du débat sur la dotation de solidarité communautaire (DSC). Il faut se rappeler que pour compenser les pertes de ressources provoquées par les mécanismes de péréquation et pour maintenir les ambitions de son programme pluriannuel d'investissement, la présidence de Plaine Commune avait proposé que le produit supplémentaire du fonds de péréquation des communes et de l'intercommunalité soit intégralement reversé sur le budget de la communauté d'agglomération. Notre ville s'était opposée à ce projet, aucune raison sérieuse ne pouvant justifier qu'elle renonce à une recette de fonctionnement, inscrite de surcroît dans le pacte financier engageant la CAPC jusqu'en 2015, alors que la situation financière de celle-ci est beaucoup plus favorable que celle de la commune.

En l'absence du consensus nécessaire pour mettre ce projet à exécution, et afin de contourner cette difficulté, la majorité de Plaine Commune avait alors décidé de reporter sur la DSC un prélèvement financier d'un montant équivalent, une clause de revoyure étant néanmoins prévue en cas d'amélioration notable des recettes de la CAPC au cours de l'exercice.

Le sujet n'ayant pas été définitivement tranché, il risque de rebondir avec les nouvelles dispositions de la loi de finances et les changements introduits simultanément dans les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville :

- Le montant du FPIC, sensiblement augmenté cette année en raison de l'accentuation des mécanismes de péréquation (+ 78% en simulation pour la commune), devient un enjeu de plus en plus important.
- Parallèlement, les nouvelles dispositions prévues en matière de politique de la ville renforcent les fonctions de redistribution assignées aux communautés d'agglomération. Les subventions liées à la politique de la ville seraient ainsi réparties au niveau de la communauté d'agglomération. De même, la dotation de développement urbain (DDU), qui constitue pour notre ville une recette importante (1 M€ en moyenne annuelle) ayant contribué à la faisabilité de plusieurs investissements d'envergure (Ecole Barbusse - complexe CRR/Embarcadère), serait désormais directement versée à l'EPCI sans pour autant que l'on connaisse quelles en seraient ensuite les conditions d'utilisation et de redistribution aux communes.

Il faut enfin remarquer que cette situation est pour le moins paradoxale car, en même temps qu'il est prévu de recentraliser un certain nombre de ressources liées à la péréquation et à la solidarité au niveau de la communauté d'agglomération, le texte de loi instituant la métropole du grand Paris, et du même coup, la disparition des intercommunalités du territoire concerné, fait la navette entre l'Assemblée et le Sénat.

Au total, ce contexte incertain devrait inciter tous les protagonistes au sein de Plaine Commune à conforter les accords conclus plutôt qu'à les remettre en cause.

*

* *

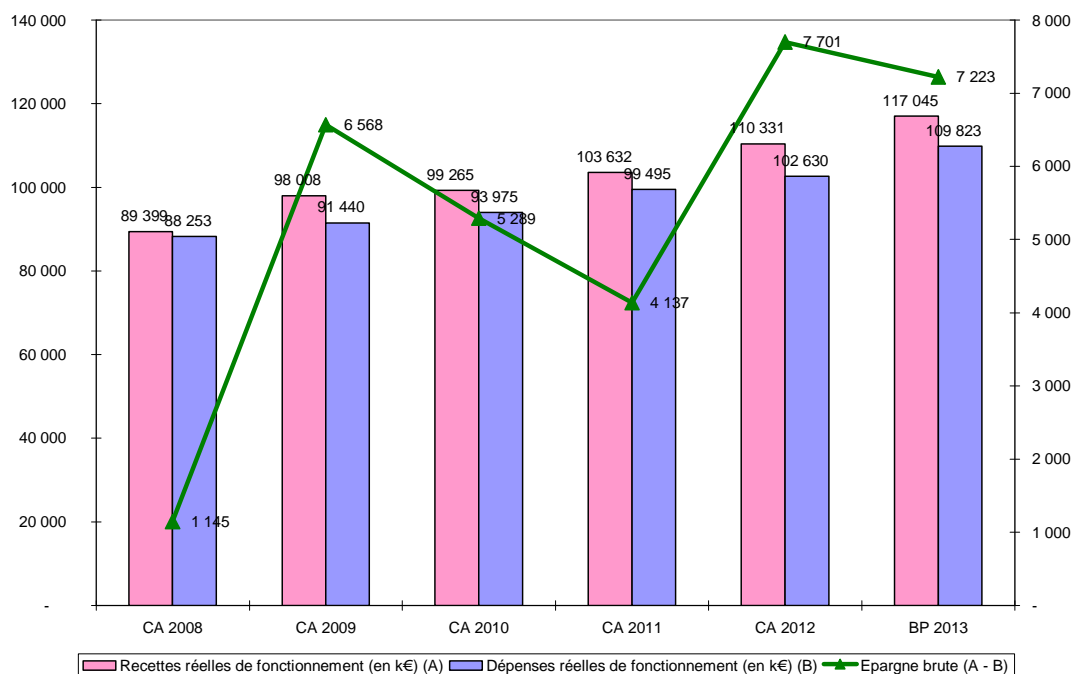
Par ailleurs, au titre des annonces favorables, il est à noter que le Parlement Européen a obtenu le maintien du Programme / Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD / FEAD) au niveau de financement de 3,5 milliards d'euros sur la période 2014 - 2020. Cette aide essentielle au bon fonctionnement des banques alimentaires, de la Croix Rouge, des Restaurants du Cœur ou encore du Secours Populaire Français sera donc maintenue.

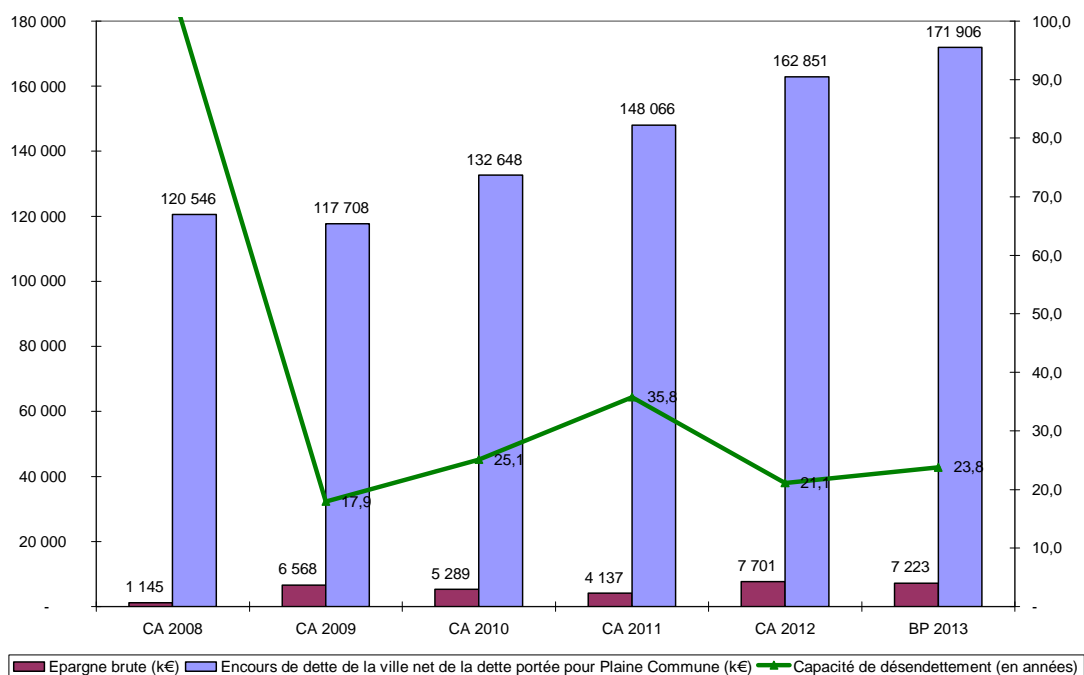
2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET LE BUDGET PRIMITIF POUR 2013 ONT MARQUE UNE NOUVELLE ETAPE DANS LE RETABLISSEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les développements qui suivent sont centrés sur l'évolution de l'épargne brute et de la capacité de désendettement de la commune.

L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources qui permet de financer la section d'investissement sans recourir à l'emprunt. A ce titre, il a une grande importance pour la santé financière de la commune.

La capacité de désendettement est l'indicateur de soutenabilité des finances de la commune, puisqu'il rapporte le stock de dette à l'épargne brute. Autrement dit, il s'agit du nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Une capacité de désendettement supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, indique une situation de danger pour les finances communales.





NB : les données présentées dans les deux graphiques qui précèdent sont reprises des rapports de présentation du compte administratif 2012 et du budget primitif 2013. Les retraitements pour parvenir à ces chiffres y sont présentés. Les données pour 2013 sont des prévisions.

En 2007 - 2008, l'épargne brute de la commune a touché son point bas. La capacité de désendettement se situait dès lors au-delà de 100 ans - niveau très problématique. Dans les années suivantes, le redressement de la situation financière a eu lieu avec deux paliers : un premier marqué en 2009, année de hausse des taux d'imposition et de réévaluation des dotations d'Etat en fonction du nouveau recensement de la population ; un second marqué en 2012, année de première taxation du centre commercial du Millénaire à la taxe foncière et d'augmentation des taux d'imposition. En 2012 - 2013, l'épargne brute est ainsi ramenée au-delà de 7 millions d'euros et la capacité de désendettement entre 20 et 25 ans.

Ces deux améliorations successives se sont faites par des augmentations importantes des recettes réelles de fonctionnement et par suite de l'épargne brute. La commune a en effet connu dans le même temps un développement important de ses services publics pour faire face aux besoins d'une population croissante, qui explique l'augmentation de la dette et des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit d'une nette amélioration, mais qui reste à consolider : la capacité de désendettement reste plus longue que la durée des emprunts de la commune.

Ces constats, dressés conjointement avec le cabinet Michel Klopfer, sont largement confortés par le rapport d'analyse financière de la Trésorière Municipale.

3. UN DURCISSEMENT DE LA CONTRAINTE BUDGETAIRE PAR L'ETAT APRES TROIS ANNEES DE DYNAMISME DES RECETTES

3.1. Une dynamique des recettes réelles de fonctionnement moins forte que les années passées

Même en retraitant les éléments exceptionnels de 2012 (augmentation des taux d'imposition) et 2013 (passage en budget annexe du Centre Municipal de Santé), les exercices 2011, 2012 et 2013 ont été marqués par une belle dynamique des recettes réelles de fonctionnement : +4,6% au CA 2011, +4,4% au CA 2012, +3,7% au BP 2013. Cela s'expliquait par l'augmentation des dotations d'Etat avec l'application d'une péréquation plus importante, la dynamique des bases fiscales liées aux nouvelles constructions (notamment le centre commercial du Millénaire) et les recettes liées aux nouveaux équipements de la ville.

L'exercice 2014 devrait être marqué par le retour à une dynamique certes réelle mais plus modeste.

- Les deux principaux facteurs d'augmentation sont les dotations versées par l'Etat et les Caisses d'Allocations Familiales pour l'application des nouveaux rythmes scolaires pour 1,1 M€ et l'augmentation du remboursement par l'Etat d'une partie du coût salarial des emplois d'avenir pour 741 k€ supplémentaires par rapport au BP 2013.
- Côté dotations, l'application d'une baisse nationale de 1,5 milliard d'euros se traduit par une baisse de la dotation forfaitaire. Les estimations sur les dotations de péréquation sont en cours d'élaboration.
- Côté fiscalité, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, base de calcul des taxes d'habitation et taxes foncières, est annoncée à 1,3%. Il s'agit d'un niveau plus bas que les années précédentes où la revalorisation se situait entre 1,8 et 2%. Quelques petites constructions nouvelles se terminant en 2013 devraient également apporter des bases supplémentaires.

Comme les autres collectivités, la commune subit donc un ralentissement de l'augmentation des recettes dont le niveau est décidé par l'Etat. Ceci résulte des objectifs de réajustements des comptes publics nationaux, même si pour cette année les dotations de péréquation compensent cette diminution.

3.2. Des augmentations de charges salariales décidées au niveau national

- **Instauration de cotisations sociales sur les indemnités des élus et augmentation des cotisations patronales pour les agents**

Une loi récente a instauré le paiement de cotisations sociales sur les indemnités d'élus. Le budget communal supporte donc la part patronale de ces cotisations tandis que les élus supportent la part salariale. Par ailleurs, les cotisations patronales pour les agents ont récemment été réévaluées.

- **Titularisation d'agents contractuels et revalorisation des salaires des agents de catégories C**

La loi du 12 mars 2012 prévoit un plan de titularisation d'agents contractuels, ce qui devrait se traduire par des augmentations de leurs rémunérations. Le gouvernement a également annoncé une revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C comprise entre un et dix points. Ces deux mesures pourraient représenter un coût important.

4. L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL : 2014, 1^E ANNEE PLEINE DE FONCTIONNEMENT DE 4 NOUVEAUX EQUIPEMENTS OU SERVICES

4.1. rythmes scolaires : le choix de la qualité

L'application de la réforme des rythmes scolaires à Aubervilliers n'était pas encore décidée au moment de l'élaboration du budget primitif pour 2013. A l'inverse, elle s'applique en année pleine en 2014. L'objectif à Aubervilliers est de proposer aux enfants des activités de qualité. C'est pour cette raison que la municipalité a décidé d'organiser les activités sur une heure trente deux fois par semaine, plutôt que trois quarts d'heure quatre fois par semaine - créneau qui aurait été trop court pour développer une activité réellement pertinente. C'est pour cette raison également que la commune a lancé un appel à projets auprès des partenaires associatifs proposant des activités, de façon à constituer des parcours sportifs, culturels et citoyens pour les enfants.

Les moyens financiers déployés sont à la hauteur de cette ambition et seront détaillés lors du vote du budget. Ils correspondent à l'embauche de 45 emplois d'avenir dont une partie du temps de travail porte sur le temps d'accueil périscolaire ; à l'embauche d'agents vacataires pour ces séances ; à la subvention complémentaire versée à Aubervacances Loisirs qui gère l'accueil des enfants de niveau primaire ; aux subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets.

4.2. Groupe scolaire T. Amrouche - C. Delbo et déploiement des classes informatiques mobiles : répondre au meilleur coût à la croissance des effectifs scolaires

Parallèlement à la croissance démographique, les effectifs scolaires sont en augmentation régulière, exigeant des constructions de nouvelles écoles. Après le groupe scolaire Françoise Dolto - Wangari Maathai ouvert à la rentrée 2010 et le groupe scolaire intercommunal ouvert à la rentrée 2012, un nouveau groupe scolaire de 24 classes a ouvert à la dernière rentrée au 124 rue Henri Barbusse. L'effet année pleine des dépenses concerne le personnel communal présent dans l'établissement, les achats de repas pour la cantine, les fournitures scolaires et du centre de loisirs, la subvention à Aubervacances Loisirs pour le centre de loisirs de l'école Charlotte Delbo ainsi que les coûts de bâtiment (eau, chauffage, électricité, maintenance).

Avec un classement bâtiment basse consommation, le nouveau groupe scolaire offre une qualité environnementale intéressante. Il constitue également un site pilote pour l'expérimentation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'éducation. Il est en effet doté de chariots mobiles comprenant des ordinateurs portables, des tablettes et des outils de vidéoprojection devant permettre un usage extensif des outils informatiques en classe.

Dans les prochaines années, cette organisation aujourd'hui expérimentale doit être étendue aux autres écoles de la commune, jusqu'à présent dotées de salles informatiques. Celles-ci immobilisent de l'espace dans l'école tout en obligeant un déplacement des classes pour utiliser les outils informatiques. Au contraire, le chariot mobile permet de disposer des outils à l'intérieur même de la classe, tandis qu'une salle pour chacun des 15 établissements est libérée pour y installer une classe. Cette mesure va ainsi permettre à la fois un accroissement de la qualité pédagogique et permettre de faire face à une partie de l'accroissement des effectifs scolaires des prochaines années. Retardant d'autant la prochaine construction d'établissement, ce projet représente donc une économie substantielle pour la ville :

	Groupe scolaire de 15 classes *	Chariots informatiques mobiles libérant 15 salles pour des classes
Coût d'investissement	11,2 M€	550 000 €

* Estimation réalisée au prorata sur la base d'un coût d'investissement de 17,9 M€ pour le groupe scolaire T. Amrouche - C. Delbo correspondant à 24 classes

Côté fonctionnement, le coût de maintenance des chariots informatiques mobiles devrait être également inférieur aux charges fixes de bâtiment d'un groupe scolaire de 15 classes.

4.3. 82 Contrats d'avenir : un engagement fort de la commune pour l'emploi des jeunes

Les Conseils Municipaux du 21 février et du 27 juin 2013 ont validé l'ouverture de 82 postes sous forme d'emplois d'avenir. Parmi eux, 45 répondent aux besoins des rythmes scolaires. Les autres emplois d'avenir interviennent dans de nombreux domaines de l'action publique communale, notamment la surveillance des parcs et jardins ou la médiation de jour.

Les emplois d'avenir sont rémunérés par la ville à un niveau voisin du SMIC. L'Etat verse ensuite une compensation correspondant environ aux deux tiers du coût. Le coût net annuel pour la ville d'un emploi d'avenir est donc compris entre 6 000 et 7 000 €. L'objectif de ces contrats étant l'accès durable à l'emploi, ils s'accompagnent obligatoirement d'une formation, dont le coût vient s'ajouter aux montants présentés précédemment.

4.4. Culture : le nouveau complexe Conservatoire à Rayonnement Régional et Embarcadère

Inauguré en octobre 2013, le nouveau complexe rue Edouard Poisson regroupe les nouveaux locaux du Conservatoire à Rayonnement Régional et la salle de spectacle « l'Embarcadère ». Le nouvel équipement représente une surface totale d'environ 6 800 m² dont plus 5 000 m² pour le Conservatoire et 1 750 m² pour l'Embarcadère. Avec ses quelque 400 places assises et 800 places debout, la nouvelle salle de spectacle présente une capacité inédite pour la ville, permettant une programmation associant spectacles grand public, événements municipaux ou institutionnels et locations par des tiers.

Budgétairement, le nouveau complexe se traduit par de nouvelles charges de bâtiment et par l'apparition d'un nouveau budget annexe pour la gestion de l'Embarcadère. Cette autonomie financière permettra de présenter clairement les dépenses et recettes de l'établissement, mais il restera géré en régie directe par la commune.

4.5. Prévention et sécurité : le service des médiateurs de nuit « Aubermédiation »

Une équipe de huit médiateurs de nuit et deux responsables d'équipe, dirigés par un directeur et aidés par une assistante de direction, a été mise en place en cours d'année 2013 pour patrouiller dans les rues d'Aubervilliers le soir de 17h à minuit. Le budget prévisionnel 2014 de la structure se situe à 612 k€. La ville y contribue à hauteur de plus du tiers des dépenses (212 k€), tandis que les deux autres tiers sont couverts par les apports de différents bailleurs sociaux, de la région et de Simply Market ainsi que par les subventions de l'Etat se rapportant aux emplois aidés. Juridiquement, ce service prend la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Un dispositif de vidéosurveillance a également été introduit dans le quartier des Quatre Chemins, sur le territoire des deux communes d'Aubervilliers et de Pantin.

5. LE BUDGET 2014 VISE A LIMITER LE RECOURS A L'EMPRUNT TOUT EN AUGMENTANT L'INVESTISSEMENT DANS L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE EXISTANT

Les budgets précédents avaient marqué des niveaux d'investissement record, liés notamment à la construction des groupes scolaires et du complexe Conservatoire - Embarcadère.

	CA 2011	CA 2012	BP 2013
Dépenses d'équipement	29 469 196 €	42 132 853 €	38 349 852 €

Ces opérations nouvelles étant à présent terminées, le niveau d'investissement 2014 devrait être en net retrait. L'objectif est ainsi de stabiliser l'endettement au niveau de la fin de l'année 2013. Autrement dit, il s'agit d'aboutir à un emprunt d'équilibre du budget proche du remboursement du capital des anciens emprunts. Dans la mesure où cet objectif le permettra, il s'agira aussi de privilégier l'investissement dans l'entretien et l'amélioration du patrimoine existant.

Les principales opérations d'équipement sur 2014 seront :

- les études préalables à la construction du groupe scolaire Port Chemin Vert, dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2016,
- la construction d'un « espace famille » au 44-46 rue Danielle Casanova,
- les acquisitions foncières préalables à la construction par le Conseil Général du 6^e collège de la ville, rue Sadi Carnot,
- la rénovation du stade André Karman,
- l'acquisition des « classes informatiques mobiles », présentées ci-dessus,
- le versement de diverses subventions pour surcharge foncière à des programmes de construction de logements sociaux qui ont été décidées par le Conseil Municipal.

ORIENTATIONS CONCERNANT LES BUDGETS ANNEXES : CENTRE MUNICIPAL DE SANTE, EMBARCADERE, SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGEES ET LES ADULTES HANDICAPES (SSIDPAAH)

Le budget communal compte maintenant trois budgets annexes :

- le Centre Municipal de Santé (CMS) ;
- la salle de spectacle l'Embarcadère ;
- le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Agées et les Adultes Handicapés (SSIDPAAH).

La mise en place de ces budgets annexes dans le cadre de régies dotées de la seule autonomie financière vise à clarifier l'équilibre financier de ces services publics et le niveau réel de la subvention versée par le budget principal de la commune. Les charges indirectes font ainsi l'objet de refacturations entre le budget principal et le budget annexe, permettant d'en faire apparaître le coût complet.

L'orientation principale du budget annexe du Centre Municipal de Santé (CMS) est la poursuite de la réduction du déficit tout en développant le service public. Cela se traduit notamment en 2014 par l'ouverture d'une antenne du CMS rue Manigart.

La salle de spectacle « L'Embarcadère », inaugurée en octobre 2013, connaîtra sa première année pleine de fonctionnement. Il s'agira ainsi de trouver un équilibre de fonctionnement au vu des fréquentations des spectacles, de la grille tarifaire adoptée récemment, du niveau de dépenses et de la subvention du budget principal.

Contrairement aux deux services publics précédents, le SSIDPAAH ne fait pas l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal de la commune. En effet, les dépenses de ce budget sont équilibrées par la dotation soins à domicile de l'agence régionale de santé. Concernant l'activité adultes handicapés, ce budget va connaître un quasi doublement, passant d'environ 98 k€ à environ 189 k€ compte tenu de l'ouverture de 7 nouvelles places au 1^{er} septembre 2013. Concernant l'activité personnes âgées, le nombre de place est constant mais certaines nouveautés comme la mise en place de la télégestion des soins en 2014 généreront des augmentations de dépenses.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013034

Signataire : CK/GH

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annexé à la présente délibération,

Prend acte

DELIBERE :

A DEBATTU sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2014 pour le budget principal de la commune, pour le budget annexe du Centre Municipal de Santé, pour le budget annexe de « L'Embarcadère », pour le budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Agées et les Adultes Handicapés (SSIDPAAH), sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Le Maire adjoint
Omar AÏT-BOUALI

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013
Publié le 25/11/2013
Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Omar AÏT-BOUALI